

Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

CONCEPTEUR ENCADRANT

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (*article L. 4121-1 du Code du travail*).

Présentiel - Synchrone

Un salarié conscient des risques et des moyens de prévention mis à sa disposition par son employeur est un facteur de réduction des accidents du travail.

L'AIPR est obligatoire depuis le 1er janvier 2018

Objectifs

Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique
Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires de l'AIPR
S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition

Les + métier

 TAUX DE REUSSITE : 100%



Public Visé

Concepteur : chefs de projet, conducteurs de travaux, chargés d'études, bureaux d'études, maîtrise d'ouvrage et assistance à la maîtrise d'ouvrage, détection et géo-référencement des réseaux
Encadrant : personnel intervenant pour le compte de l'exécutant des travaux et chargé d'encadrer les chantiers (conducteurs de travaux, chefs de chantier, chefs d'équipe)



Pré Requis

Lire et comprendre le français
Les stagiaires doivent OBLIGATOIREMENT être en possession d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, à présenter lors de l'examen QCM

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Concevoir et/ou faire exécuter les travaux en tenant compte de la réglementation DT-DICT en vigueur et du guide technique relatif aux travaux à proximité des réseaux ; maximiser ses chances de réussite à l'examen AIPR en pointant les obligations réglement

Parcours pédagogique

Présentation, contexte, objectifs
Personnes et ouvrages concernés
Investigations complémentaires
Dispositions en cas d'endommagement d'ouvrage
Sanctions encourues
Références documentaires
Entraînement sur les questions issues du QCM de contrôle des compétences

Méthodes pédagogiques

Méthode active et participative :

Entraînement au QCM via des questions issues de l'examen final

Le centre de formation met à la disposition du candidat un terminal informatique (connecté en WIFI) individuel donnant accès à la plateforme QCM du ministère de l'Environnement, de l'Energie, et de la Mer (MEEM)

Attestation de compétence délivrée en fin de QCM

Le candidat n'est autorisé à utiliser aucun support pendant l'examen.

Moyens pédagogiques :

- Support PPT
- Revue de presse accessible via un DRIVE à disposition

Qualification Intervenant·e·s

Formateur certifié AIPR

Méthodes et modalités d'évaluation

QCM de 40 questions - score minimal requis : 48 points sur 80

Une attestation de compétences délivrée après un examen par QCM encadré par l'état, et datant de moins de 5 ans

Modalités d'accessibilité handicap

Etablissement de 5ème catégorie répondant à la politique Accessibilité Handicap

Adaptation des moyens aux personnes en situation de handicap

Sanction formation

/V1



Durée

7.00 Heures **1** Jour

Effectif

De 6 à 10 Personnes



Contactez-nous !

Sophie RENAUD
Responsable pédagogique

Tél. : 0344650800
Mail : contact@gesfor.fr